

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 7 DECEMBRE 2018



Date convocation : 03/12/2018

Date réunion : 07/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 07 décembre à 21h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Présents : Monsieur Michel ALBARO, Maire, Madame Hélène LENORMAND, Monsieur Frédéric BREMARD, Monsieur Didier GIRARD adjoints, Mesdames Isabelle CLIQUE, Katia LEARD (arrivée à 21h34), Dominique DESROCHES et Monsieur Daniel FOUET, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : Christophe BABILLOT » a donné pouvoir à Isabelle CLIQUE, Olivier BIDERE » a donné pouvoir à Hélène LENORMAND, Wenceslas DELOBKOMICZ a donné pouvoir à Dominique DESROCHES, Sébastien VALLENGELIER a donné pouvoir à Michel ALBARO, Valérie JOUBERT a donné pouvoir à Didier GIRARD,

Absents excusés et non représentés : Mesdames Élisabeth GOARIN et Sophie LEGRAND »

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Hélène LENORMAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Secrétaire de séance : Hélène LENORMAND.

Ordre du jour de la séance du 07/12/2018

- Approbation des comptes rendus et Procès Verbaux précédents
- Tarifs divers de location (tables, bancs, vaisselle)
- Modification de durée hebdomadaire de service
- Service périscolaire : étude après la classe
- Participation financière communale au CCAS de Breuilpont
- Convention EPFN pour l'étude archéologique du centre bourg
- Convention 2018 d'objectifs et de financement avec Atlej (Asre)
- Convention CDG27 pour la médecine du travail

1. Approbation des comptes rendus et Procès Verbaux précédents

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve les comptes rendus et procès verbaux des conseils municipaux des 14 septembre et 19 octobre 2018.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2. Tarifs divers de location (tables, bancs, vaisselle)

Monsieur Michel ALBARO expose à titre préliminaire que la trésorerie de Pacy sur Eure exige que le Conseil Municipal prenne une délibération pour fixer les prix des diverses locations du mobilier de la salle des fêtes afin de pouvoir enregistrer comptablement les recettes de ces locations.

Monsieur Michel ALBARO, donne la parole à Madame Isabelle CLIQUE, en charge de la location de la salle des fêtes et de son mobilier.

Madame Isabelle CLIQUE expose les tarifs jusqu' alors pratiqués et propose de les conserver.

Table : 3 euros le week-end (à venir chercher à l'atelier municipal)

Banc : 1 euro le week-end (à venir chercher à l'atelier municipal)

Deux bancs+une table : 5 euros le week-end (à venir chercher à l'atelier municipal)

Une chaise : 2.50 euros le week-end (à venir chercher à l'atelier municipal)

Vaisselle : 0,50 cts d'euros par personne le week-end (à venir chercher à la salle des fêtes). La vaisselle comprend une assiette, un verre, des couverts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les tarifs ci-dessus s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2019 et rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3. Modification de la durée hebdomadaire de service

Monsieur Michel ALBARO laisse la parole à Madame Hélène LENORMAND en charge des questions scolaires.

La modification de la durée hebdomadaire du travail d'un agent en vue de sa diminution est de l'initiative de cet agent qui souhaite réaliser moins d'heures hebdomadaires.

Madame Hélène LENORMAND expose que la diminution de l'horaire de service a un impact sur l'affiliation à la CNRACL de l'agent concerné et que le Comité technique du CDG27 a rendu un avis favorable le 8 novembre 2018.

A cet effet, Madame Hélène LENORMAND propose, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26/01/1984, de porter la durée du temps de travail à 27.42 heures au lieu de 29.71 heures à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4. Service périscolaire : étude après la classe

Monsieur Michel ALBARO, Maire, donne la parole à Madame Hélène LENORMAND, en charge des questions scolaires.

Madame Hélène LENORMAND expose que la demande a été formulée par les parents d'élèves qui demandent qu'une étude surveillée après la classe soit remise en place par la municipalité. Il s'agirait d'un temps de 45 minutes à 1 heure.

Un sondage a été effectué auprès des parents. Madame Hélène LEBNORMAND est toujours dans l'attente de son retour.

Michel ALBARO, Maire, conclut après l'exposé de Madame LENORMAND, que le sujet doit encore être approfondi et que des questions doivent être levées notamment sur la capacité d'accueil des élèves en étude surveillée, sur le fait également de pouvoir utiliser les deux classes pour faire l'étude et sur l'obligation ou non d'établir un règlement à ce sujet. .

Monsieur Michel ALBARO, Maire, décide donc de reporter le vote pour l'ouverture ou non d'une étude du soir.

5. Participation financière communale au CCAS de Breuilpont

Monsieur Michel ALBARO, Maire, expose qu'étant donné l'augmentation de la fréquentation au repas des anciens il convient d'augmenter la ligne budgétaire « fêtes et cérémonie » du CCAS

Pour ce faire il convient de prendre 2000 euros du budget communal du chapitre comptable dépenses imprévues » pour le basculer sur le budget du CCAS dans la ligne « fêtes et cérémonies ».

Après cette opération il restera 11400 euros dans le chapitre « dépenses imprévues du budget communal.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

• Convention avec l'établissement public foncier normand (EPFN) pour l'étude archéologique du centre bourg

Monsieur Michel ALBARO, Maire, expose que l'architecte des bâtiments de France (ABF) avait bloqué le projet de redynamisation commerciale du centre bourg mais pouvait le lever si la Mairie était disposée à faire une étude archéologique du sol en périphérie de l'église. Notre église est datée des 11 et 12 siècles et présente un intérêt architectural. Aussi, l'ABF veut savoir s'il n'y a pas de cavernes

sous-terraines datant de cette époque. Des sondages du sol doivent donc être pratiqués pour lever cette incertitude.

Le coût de cette étude archéologique est situé dans une fourchette de 15.000 à 20.000 euros.

Monsieur Michel ALBARO précise toutefois qu'il a indiqué à l'EPFN que la commune de Breuilpont ne prendrait pas en charge financièrement une telle étude.

L'EPFN a indiqué à la mairie qu'elle prendrait en charge cette étude. Cependant, pour qu'elle le prenne en charge, il convient que la commune l'autorise à la réaliser pour son compte. C'est dans cette optique qu'il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec l'EPFN. Il lui faut donc une délégation de pouvoir du Conseil pour la signer.

Monsieur Michel ALBARO présente au Conseil municipal la convention proposée par l'EPFN et en fait la lecture.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Convention 2018 d'objectifs et de financement avec l'Association Temps Libre et Jeunesse (Atlej), Convention Asre.**

Monsieur Michel ALBARO indique au Conseil que cette convention permet à l'association temps libre et jeunesse (ATLEJ) de percevoir des fonds de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Monsieur Michel ALBARO requiert l'autorisation du conseil pour signer cette convention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Convention Centre de Gestion 27 (CDG27) pour la médecine du travail**

Michel ALBARO, Maire, expose que le taux est de 65 euros par agent et Monsieur Frédéric BREMARD, adjoint au Maire, précise qu'il n'y a plus d'obligation de faire passer une visite médicale aux agents tous les ans ou tous les deux ans. Ca peut être tous les 3 ou 4 ans.

Monsieur ALBARO demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention pour la médecine du travail avec le CDG27

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES, TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel ALBARO, Maire, souhaite faire un point sur la commission de contrôle des listes électorales.

Une nouvelle réglementation va rentrer en vigueur à partir du mois de janvier 2019. Il faudra créer une commission de 3 personnes. En pratique, si le Maire prend la décision de radier une personne des listes électorales, la commission se réunit pour en débattre.

Les membres sont : mesdames Valérie JOUBERT, Dominique DESROCHES ainsi que monsieur Wenceslas De LOBKOWICZ. Mesdames Isabelle CLIQUE et Elisabeth GOARIN sont suppléantes ainsi que monsieur Christophe BABILLOT. Le maire et les adjoints n'ont pas le droit d'y siéger.

Monsieur Michel ALBARO souhaite faire un point sur les réunions programmées en 2019. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 18 janvier, la veille de la cérémonie des vœux.

La parole est ensuite donnée à Madame Hélène LENORMAND afin d'évoquer le double service de la cantine.

Madame Hélène LENORMAND rappelle qu'il y a 120 élèves inscrits à la cantine soit une progression de 30 élèves par rapport à l'an passé.

Pour le moment la cantine est assurée sur un seul et même service ce qui est très bruyant. Madame Hélène LENORMAND explique au Conseil qu'elle travaille avec l'association ATLJEJ pour prévoir deux services. La pause du midi devrait être allongée de 15 minutes pour permettre aux deux services de fonctionner. Toutefois, il faut que la commission DSEN (éducation nationale) la valide car on modifiera les rythmes scolaires puisque pour pouvoir avoir une pause déjeuner de 1h45 au lieu de 1h30 l'école devra commencer à 8h45 au lieu de 9h00.

Par ailleurs le conseil d'école devra se prononcer sur la question après avis du Conseil Municipal et de l'ASEN. Le prochain conseil d'école se tiendra au mois de mars.

Monsieur Michel ALBARO évoque ensuite l'avancée des travaux de la mairie.

Le planning des travaux va être respecté. L'accueil de la mairie déménagera donc pendant la fermeture des vacances de Noël.

Concernant l'ancienne mairie, les subventions arrivent progressivement.

Plus aucunes questions ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Vu le Maire,

Vu la secrétaire de séance

Le présent compte rendu est validé